

N° 319 Du 9 prairial an 10

Laissez passer librement Gabriel Lafarge
 natif de Proury domicilié à Proury municipalité
 d' id département de l'Aantal âgé de 37 ans, taille
 d' M. 5 1/2 m cheveux et sourcils châtains yeux gris
 front droit nez aquiline bouche mojeune menton roulé visage
ovale et maigre inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en l'ysaque ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Joseph de laurier
 en date du 2 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Joseph Brin demeurant
 à amillat et du citoyen Joseph Rougier demeurant à
idem lesquels ont signé avec nous: G. Lafarge

Rougnier

G. Lafarge

N° 314 Du 10 id

Laissez passer librement Antoine Delastat né le 6 mai 1782
 natif de Proury domicilié à id municipalité
 d' id département de l'Aantal âgé de 20 ans, taille
 d' M. 7 0 6 m cheveux et sourcils blonds yeux roux
 front couvert nez aquiline bouche mojeune menton roulé visage
ovale marqué de petite fièvre inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en l'ysaque ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Antoine de laurier
 en date du 7 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Dandurand demeurant
 à St Paul des Landes et du citoyen Jacques Siers demeurant à
Calayelle Vier camps lesquels ont signé avec nous: Antoine Delastat

Delastat

*Dandurand
Jacques Siers*

N° 315 Du 11 id

Laissez passer librement Hugues Delmas né le 7 8 br 1782
 natif de Proury domicilié à Proury municipalité
 d' id département de l'Aantal âgé de 19 ans, taille
 d' M. 6 7 9 m cheveux châtains foncés sourcils bruns yeux roux
 front couvert nez aquiline bouche petite menton roulé visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en l'ysaque ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
 souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
 Le présent passeport valable pour 1 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de Antoine de laurier
 en date du 7 de ce mois et sur l'attestation du citoyen Antoine Dandurand demeurant
 à St Paul des Landes et du citoyen Jacques Siers demeurant à
Calayelle Vier camps lesquels ont signé avec nous: Hugues Delmas

*Dandurand
Jacques Siers*